

LA DETTE PUBLIQUE

Il faut se battre contre le « bon sens » (apparent !)

Raffarin, en mai 2002, déclarait à France 2 : « *Moi, j'ai des idées simples (...) c'est de la gestion de père de famille, c'est cela qu'il faut faire. Moi, je suis tout à fait favorable à ce que nous puissions, très rapidement, réduire les déficits.* »

Sarkozy, bref argentier des finances de l'Etat, reprenait cet argument pour le budget 2005. Pour lui aussi, les causes de l'augmentation de la dette publique résultent d'un excès des dépenses publiques. On ne peut dépenser plus qu'on ne gagne. Il faut dépenser moins et donc ajuster les dépenses aux recettes. Sinon la dette accumulée pèsera sur les générations futures.

Les 2 comparaient la gestion de l'état à celle d'un ménage.

Toutefois, la différence notable entre un Etat et un particulier est que l'Etat a la possibilité de fixer lui-même ses recettes ainsi que ses dépenses pouvant elles-mêmes générer des recettes. C'est loin d'être le cas pour un particulier !

La dette de l'Etat ne peut en aucun cas être assimilée à celle d'un ménage.

Le même discours catastrophiste est tenu par Thierry Breton, actuel patron du Ministère des finances. Il ne reste plus qu'à chiffrer le montant de la dette publique.

La dette publique, d'abord c'est quoi ?

La définition est donnée par le traité de MAASTRICHT (1992) et le pacte de stabilité (1997).

Il s'agit de la somme des déficits de :

- l'administration centrale (Etat)
- des administrations d'Etat fédérées (pour 4 Etats : Belgique, Allemagne, Espagne et Autriche) ;
- des administrations locales ;
- des administrations de sécurité sociale

Pour la France, le montant total de la dette publique est de 1 167 milliards d'€ fin 2005, soit l'équivalent de 66,8% du PIB (1) = ensemble des valeurs ajoutées dégagées par les entreprises d'un pays .

Alors c'est combien ? :

Pour donner à leurs arguments une caution sérieuse, Sarkozy, puis Breton, ont nommé des commissions ad hoc en faisant appel à des personnalités « incontestables », qui ont produit et publié des rapports.

Camdessus, nommé par Sarkozy en 2004, est l'ex-directeur général du FMI. Il évalue la dette publique à environ 2 000 milliards d'€.

Il y rajoute une « dette implicite » à l'horizon 2030 :

« *Il convient de rajouter à notre endettement déjà élevé une dette implicite qui est aujourd'hui estimée à 200 points de PIB (c'est à dire 2 fois le PIB ou 3 100 milliards d'€, somme colossale. Cette dette implicite correspond à l'augmentation spontanée des dépenses publiques liées aux dépenses de santé et de retraite à systèmes publics inchangés* ».

Pébereau, nommé par Breton un an après, est l'actuel directeur de BNP-PARIBAS et un porte-parole du MEDEF. Il chiffre la dette publique fin 2005 à 1 167 milliards d'€, auxquels il rajoute une « dette implicite » de 900 milliards d'€, correspondant aux pensions des fonctionnaires qu'il faudra verser à l'avenir.

Ce sont ces derniers chiffres que **Thierry BRETON** a retenus lors de ses différentes conférences de presse et interventions. La dette publique brute, au sens donné par le traité de MAASTRICHT, est donc de 1 167 milliards d'€. Je reviendrai plus loin sur cette histoire de «dette implicite ».

Loi de finances 2006, chiffres 2004

	Montant en milliards d'€	% du PIB	% dette totale
Etat et ODAC (1)	930,01	56,5%	87,17%
Administrations publiques locales (2)	112,4	6,8%	10,54%
Administrations de sécurité sociale (3)	24,5	1,5%	2,29%
Total	1 064	64,7%	100%

Ces chiffres sont cumulés et non ceux afférents à une année.

- (1) **ODAC** = Organismes Divers d'Administration Centrale. Le critère de classement dans cette catégorie ne dépend pas du statut juridique mais de la structure de son compte d'exploitation. On y retrouve pêle-mêle : la CADES, l'EPFR (structure de défaillance du crédit Lyonnais), l'ANPE, le CNRS, la CNASEA, le CEA, les grandes écoles, les musées nationaux,....
- (2) Sont les organismes ayant une compétence géographique limitée = collectivités locales, établissements publics locaux, les organismes consulaires, les caisses des écoles et tous les organismes publics ou parapublics financés majoritairement par les collectivités locales
- (3) Ensemble des régimes obligatoires de Sécurité sociale (régime général, assurance-chômage, régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, régimes indépendants et agricoles, régimes spéciaux de salariés, ainsi que les organismes financés par ces régimes (œuvres, hôpitaux publics et privés participant au service public hospitalier et financés par dotation globale)

Eléments de comparaison pour relativiser sans accepter la dette publique française:

En 2005, la dette publique moyenne des pays de l'UE 25 se situe à 63,4% du PIB, celle de l'UE à 15 à 64,6%. 8 pays européens dépassent la barre des 60% considérée comme un endettement excessif au sens du traité de Maastricht (maxi = 60% du PIB). Le Japon se situe à 164%, le Canada à environ 70% et les USA à 63,4% de leurs PIB respectifs.

Il n'y a donc pas de singularité française !

Dette publique « excessive » brute des pays de l'Union Européenne

(Source Eurostat 2006)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
UE à 25	62,9%	62%	60,5%	62%	62,4%	63,4%
UE à 15	64,1%	63,1%	61,5%	63,1%	63,4%	64,6%
Belgique	109,1%	108%	103,2%	98,5%	94,7%	93,3%
Allemagne	60,2%	59,6%	60,3%	63,8%	65,5%	67,7%
Grèce	105,2%	114,4%	110,7%	107,8%	108,5%	107,5%
France	56,8%	56,8%	58,2%	62,4%	64,7%	66,8%
Italie	111,2%	110,9%	105,5%	104,2%	103,8%	106,4%
Chypre	61,6%	61,9%	65,2%	69,7%	71,7%	70,3%
Malte	56,4%	63,5%	61,2%	71,3%	76,2%	74,7%
Autriche	67%	67%	66%	64,9%	63,6%	62,9%
Portugal	56,3%	53,6%	55,5%	57%	58,7%	63,9%

La dette fait partie du système économique actuel

Comme l'écrit Damien Millet, président du CADTM (comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde), dans l'Humanité du 27 décembre 2005 : « *Tous les pays riches ont une dette publique gigantesque : 6 800 milliards d'€ pour les USA ; 6 500 pour le Japon, au moins autant pour l'Union Européenne. Au total, les pays les plus industrialisés ont une dette publique qui dépasse 20 000 milliards d'€. C'est dire à quel point le modèle économique est construit autour de la dette* ».

Damien Millet rajoute : « *La dette publique française dépasse la dette extérieure des 165 pays dits « en développement » (où vivent 5,5 milliards d'individus)* »

Jean-Marie Harribey rajoute dans un article publié par le journal Politis en janvier 2006, que **la seule dette publique nationale réellement dangereuse**, c'est celle des Etats-Unis car, par leur position dominante, ils attirent l'épargne mondiale (fonds de pension et autres). **La seule qui soit inique** est celle qui pèse sur les pays pauvres soumis à la dictature conjointe des marchés financiers et des institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale, OMC).

Une dette publique peut être la conséquence d'un bon investissement :

Il convient donc de dédramatiser le discours dominant. Depuis des années (1975), le budget de l'Etat est en déficit. Les dépenses sont plus importantes que les recettes. Est ce une catastrophe en soi ?

Non, si les investissements opérés ont pour effet d'améliorer une situation sociale ou économique, ils peuvent être considérés comme positifs pour l'avenir.

Investir dans une politique de prévention en matière de santé, dans la recherche, dans des infrastructures, dans des équipements collectifs ou dans une politique d'éducation ou d'emplois, c'est constituer autant de gages utiles à moyen ou long terme.

Oui, par contre, si les émissions de titres servent à creuser un trou pour en boucher un autre et que la dette publique sert à enrichir des créanciers privés .

En fait, tout dépend de ce que la dette recouvre.

Mais, in fine, qui paie ?

C'est là où ça coince ! Le montant de la dette importe donc peu en lui-même, mais son « *fardeau* » est par contre pénalisant, parce que la structure de la fiscalité est telle que ce sont les couches sociales les plus défavorisées qui paient et qui paieront l'impôt, parce que l'impôt indirect prime l'impôt direct, parce que la fiscalité d'aujourd'hui redistribue à l'envers (des pauvres vers les riches).

Les emprunts publics ne servent plus aujourd'hui à des investissements d'avenir mais à couvrir le service de la dette (intérêts) pendant que les cadeaux fiscaux pour les riches et les diverses exonérations de charges patronales se multiplient.

La dette publique est le résultat d'un choix, d'une politique délibérée !

Le solde primaire du budget de l'Etat (recettes moins dépenses hors intérêts de la dette) est quasiment en équilibre (moins 5,8 milliards d'€ en 2005).

La charge de la dette est le 2^{ème} poste budgétaire de l'Etat (41 milliards d'€).

Comme le dit Thierry BRETON : « *L'ensemble de l'impôt sur le revenu des français ne sert désormais pratiquement qu'à payer les intérêts de la dette* » la Tribune 30 novembre 2005.

Ce que M. BRETON omet de dire est que ceux qui empochent les dits intérêts sont les mêmes qui bénéficient des baisses d'impôt décidées par son propre gouvernement.

La baisse des impôts diminue les recettes de l'Etat et en passant augmente le déficit.

On estime ainsi à 50 milliards d'€ les baisses d'impôt depuis 2002 (soit environ un an de déficit).

Par ses propres choix, le gouvernement a donc fabriqué du déficit.

L'objectif de déficit nul n'a pas de fondement économique ni social !

Vouloir un déficit nul en réduisant les dépenses de façon drastique requiert un effort prolongé qui ne se justifie en rien.

Cela peut être aussi particulièrement nocif pour l'économie et pour le social (pas de soutien à l'économie, pas d'investissements productifs ou de recherche, suppression de services publics, etc.).

Un Etat qui n'investirait plus verrait son économie s'effondrer.

Comment est financée la dette publique ?

La constitution interdit aux Etats d'emprunter auprès de la Banque Centrale Européenne. La même constitution européenne (art.181) interdit à la BCE d'émettre de la monnaie pour financer les dépenses collectives. Aucune constitution au monde ne verrouille ainsi le champ de la politique économique et budgétaire.

L'Etat n'a donc d'autre possibilité que de se tourner vers les marchés financiers. L'Etat garantissant l'emprunt à un taux supérieur à celui de la croissance économique, c'est une aubaine pour les opérateurs.

La pseudo indépendance de la BCE (qui oblige à se tourner vers les places financières) nourrit ainsi de fait la rente financière des riches, des banques et autres fonds de placement.

Une anecdote récente est remarquable :

En avril 2005, l'Etat français a émis une obligation assimilable du Trésor (OAT) à 50 ans. Le taux servi annuellement était de 4% (très supérieur au taux de croissance économique) et l'offre d'émission de titres portait sur 6 milliards d'€. Résultat : la demande a atteint 19,5 milliards d'€....
(Source: rapport annuel de l'Agence Française du Trésor 2005-2006)

La gestion de la dette est confiée à **l'Agence France-Trésor**. Cette officine du Trésor Public est toute entière acquise à la cause de Michel Pébereau. L'éditorial de son rapport d'activité 2005-2006 est un plaidoyer pour le rapport Pébereau. Le titre de cet éditorial ? : «Rompre avec la facilité de la dette publique », le titre même du rapport du banquier commis par Thierry Breton !

3 types de « produits » ont été créés dans les années 1980 pour permettre à l'Etat d'emprunter :

- les OAT = Obligations assimilables du Trésor (long terme)
- les BTAN = Bons du trésor à taux annuels (moyen terme)
- les BTF = Bons du trésor à taux fixe (emprunt à court terme)

Ce sont **majoritairement les OAT** qui constituent le principal de la dette (87,7%). Le financement de la dette est donc assuré par **l'émission de titres**, négociables sur le marché secondaire (achat et vente auprès d'intermédiaires) ce qui entraîne une **financiarisation de la dette** où les marchés financiers jouent un rôle primordial.

Cette tendance est la même en Europe à quelques exceptions près (le Luxembourg et l'Estonie).

Comment devient-on endetté à ce point?

Michel Husson, économiste, dans un article publié en avril 2006 (*dette publique, rente privée*) donne des éléments d'explication (je résume) :

La dette augmente chaque année par les émissions de titres du Trésor, émis pour couvrir le déficit du budget. 2 éléments déterminent cet accroissement : la dette primaire (différence entre recettes et dépenses du budget hors intérêts de la dette) et les intérêts versés.

Le poids de la dette dans le PIB (montant total de la dette/richesses produites) varie alors à la hausse pour 3 raisons : la baisse des recettes ; l'augmentation des dépenses et l'effet « boule de neige » des versements d'intérêts sur la dette acquise.

L'effet « boule de neige » peut se résumer de la manière suivante : quand le taux d'intérêt réel (hors inflation) est supérieur au taux de croissance de l'économie, le poids de la dette dans le PIB augmente mécaniquement, et cela même si le déficit primaire est nul.

Les charges d'intérêt de la dette publique pèsent sur le déficit réel de l'Etat : **il faut à nouveau emprunter pour payer les intérêts de la dette de telle sorte que celle-ci ne cesse d'augmenter.**

Le taux d'intérêt servi aux créanciers de l'Etat est, depuis 1983, supérieur au taux de croissance de l'économie.

Cet effet est important, il intervient pour plus de la moitié dans l'évolution du ratio dette/PIB. Cet impact de la financiarisation de l'économie est responsable de plus d'un tiers du montant total de la dette, soit 350 milliards d'€ au bas mot.

Composantes du ratio dette/PIB

	1981-1991	1991-1997	1997-2003	1981-2003
Boule de neige	4,7%	10,1%	5,3%	20,1%
Déficit primaire	5,4%	8,7%	3,1%	17,2%
Dette/PIB	10,1%	18,8%	8,4%	37,3%

La part des dépenses dans le budget de l'Etat est restée stable sur la période (23% du PIB en 1980 et 22,8% en 2003). La part des recettes dans le budget de l'Etat a diminué (de 22,3% du PIB en 1980 à 18,8% en 2003).

La dette publique n'est pas le coût de dépenses trop fortes mais de la baisse des recettes et de la main-mise de la finance sur les marchés monétaires et financiers.

Qui détient la créance ?

Quand on parle de dette, on parle aussi de créance.

Le déficit de l'un est alimenté par le surplus d'enrichissement de l'autre.

Puisqu'on ne peut créer de monnaie, on emprunte et auprès de qui ?

Auprès des agents économiques, particuliers ou organismes financiers qui ont une capacité d'épargne...excédentaire.

Il est répertorié 5 catégories de détenteurs d'OAT :

Les assurances (31%), les établissements de crédits (7%), les OPCVM (9%), autres (2%), les non-résidents (51%) (Source= Banque de France au second trimestre 2005).

La part de détention de l'ensemble de la dette par les non-résidents est croissante depuis plus de 10 ans pour atteindre fin 2005 un taux de détention de 56,5% contre 24,8% fin 1995.

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Part de détention par les non-résidents sur l'ensemble de la dette de l'Etat	24,8%	18,4%	20%	22,6%	28%	33,7%	38,4%	41,9%	48%	52,7%	56,5%
Dont sur la dette à long terme (OAT)	16%	9,6%	12,4%	15%	17,7%	25,2%	30,2%	34,2%	39,7%	45,1%	49,6%
Dont sur la dette à moyen terme (BTAN)	40,7%	34,6%	30,3%	36,8%	46,9%	50,7%	55,2%	63,1%	69,9%	71,8%	76%
Dont sur la dette à court terme (BTF)	42,5%	43,6%	51,9%	48,1%	71,5%	63%	61,1%	51,9%	56,7%	64,4%	65,4%

Source : rapport d'activité 2005-2006 de l'Agence France Trésor

Ce n'est pas pour autant une raison pour raviver des sentiments nationalistes (**la créance aux français !**).

Cette politique de l'Union Européenne et des divers gouvernements qui se sont succédés depuis 25 ans encourage au nom de la « **libre circulation des capitaux** » à la fois la possibilité par des non-résidents de posséder des avoirs en France et pour des français d'en posséder à l'étranger.

La caractéristique commune est l'appartenance à une même classe sociale, celle qui possède le capital!

Un « fardeau pour les générations futures » ?

La dette est elle un « fardeau pour les générations futures » comme l'affirme Thierry BRETON ?

Jean-Marie Harribey, économiste, dans un article publié par Politis en janvier 2006, lui répond :

« Qui dit transmission de la dette dit aussi transmission de la créance. Mais sur qui ? Qui achète aujourd'hui les obligations d'Etat émises lors des emprunts ? Les riches ! A qui est transférée la créance ? Aux enfants des riches ! Qui paiera les impôts pour rembourser la dette et pour verser les intérêts ? C'est là que réside le problème. Si la fiscalité était juste, les riches paieraient les impôts pour rembourser les emprunts aux riches, c'est à dire à eux-mêmes. Or la fiscalité est particulièrement injuste puisque la TVA représente 45% des impôts et que l'impôt sur le revenu est beaucoup plus faible (moins de 20%) et est de moins en moins progressif. »

Le transfert ne se fait donc pas entre générations mais entre couches sociales. Ce sont les contribuables d'aujourd'hui (et non pas les générations futures) qui paient les rentes d'Etat versées aujourd'hui à ceux qui bénéficient de la redistribution à l'envers.

Toujours sur la transmission du « fardeau pour les générations futures » !

Toujours selon M. Pébereau, chaque nouveau-né naît avec une dette de 17 500 €.

Mais ses parents ne sont pas les monstres décrits. Ils lui laissent aussi en héritage une richesse nationale composée du stock de capital physique et des avoirs accumulés sur l'étranger. Les avoirs physiques représentent plus de 5 fois le PIB fin 2005 et les avoirs sur l'étranger sont positifs de 9 à 10%, bon an mal an.

Le petit aura donc dans son berceau une richesse d'environ 166 000 € (le total du patrimoine public et privé divisé par le nombre d'habitants). Ses parents sont donc des gens charmants. On peut aussi voir les choses autrement. Les administrations possèdent des actifs physiques, des infrastructures. L'actif net public (dernier chiffre publié) représente 19,7% du PIB en 2003. Le poupon français va bien naître avec une dette publique dans une main, mais il aura dans l'autre main un lot d'actifs publics comme des maternités, des écoles, des équipements sportifs, des hôpitaux, des routes, et même une armée (ça c'est moins terrible !). On peut aussi affirmer que ses parents sont des gens prévoyants... (Source Lettre de l'OFCE n°271)

« Dette implicite » ou « projet implicite » ?

Le Ministre des finances fait sienne l'affirmation de M. Pébereau selon laquelle nous serions comptables d'une « dette implicite » au titre des engagements de la France envers les futurs retraités de la fonction publique et des entreprises publiques.

Mais peut-on comparer les retraites futures avec les emprunts que l'Etat contracte sur les marchés financiers pour combler son déficit annuel ?

Non pour plusieurs raisons :

La première est qu'aucun intérêt n'est versé à personne sur ces sommes représentant les futures retraites. L'Etat peut toutefois être amené à emprunter, s'il n'augmente pas les cotisations vieillesse des employeurs. Les fonds de pension s'empresseraient alors d'acheter les obligations d'Etat.

La deuxième raison est que ces retraites seront prélevées sur le flux de la production future et non sur un stock d'argent détenu aujourd'hui. (Principe même de la solidarité intergénérationnelle).

Le projet « implicite » n'est autre que la continuité aggravée des réformes Balladur et Fillon : il s'agit de remplacer la logique de solidarité assise sur la richesse produite par une épargne individualisée et donc par le recours aux assurances et autres fonds de pension.

Tout dépendra en fait de l'évolution des cotisations patronales et du partage entre masse salariale et profit.

Additionner la dette publique d'aujourd'hui, actée par des emprunts, avec un engagement relevant de perspectives économiques et sociales hypothétiques, relève d'une intention un tantinet démagogique.

« On ne peut pas augmenter les prélèvements obligatoires »

Quand on a un déficit, on se penche sur les 2 termes du problème (recettes et dépenses). Le gouvernement, Camdessus et Pébereau, ont tous les 3 choisi d'en occulter un : les recettes, en décrétant qu'il n'est pas « soutenable » d'augmenter les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales versées).

Un argument souvent servi est de dire que les autres pays industrialisés (ceux de l'OCDE) ont des prélèvements obligatoires inférieurs aux nôtres.

Il faut commencer par reconnaître que les comparaisons internationales sont peu significatives. Le taux des USA par exemple, au sens donné par l'OCDE, est beaucoup plus faible que le nôtre, mais les systèmes d'assurance maladie et de retraite sont des régimes privés et donc non comptabilisés dans le total des prélèvements obligatoires.

Par contre, il est remarquable que les pays où il y a le moins de pauvreté sont ceux qui ont le plus fort taux de prélèvement obligatoires même si d'autres facteurs entrent en ligne de compte que les seuls transferts sociaux (autres conventions salariales et fiscales, familiales, d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes).

3 pays européens ont un taux global de prélèvement supérieur (la Suède, le Danemark et la Belgique). Ce taux de prélèvement est aussi sans lien avec le niveau de leur dette publique (Suède = 51,2%, Danemark = 42,7% et Belgique = 95,6%)

D'autre part, cette affirmation gratuite (mais pas neutre) fait l'impasse sur l'essentiel :

La fonction redistributive des prélèvements obligatoires !

En d'autres termes, pour les pays ayant un taux de prélèvement obligatoire plus faible que le nôtre, de combien devraient-ils augmenter leurs impôts et leurs cotisations sociales pour obtenir une prestation comparable à celle de nos services publics comme l'éducation ou la santé, au coût très élevé et délivrés en France gratuitement ou presque ?

Pour les cotisations sociales (dont les cotisations vieillesse), le gouvernement se condamne lui-même à l'emprunt pour le futur financement **des retraites du public comme du privé** (le montant total estimé par Camdessus pour les 15 ans à venir s'élève à 3 000 milliards d'€).

Cela aura au moins 3 conséquences :

- la satisfaction des employeurs, des actionnaires, des assurances et des fonds de pension ;
- l'aggravation de la dette publique et le bonheur des rentiers,
- le recours à l'épargne individuelle et la mise à mort du système solidaire actuel.

Pour l'impôt, les réductions opérées ces dernières années ont diminué les recettes de l'Etat au profit des plus nantis et aggravé le déficit budgétaire.

De Villepin a d'ailleurs bien l'intention de poursuivre sur cette voie dès 2007 avec les réformes fiscales déjà votées (entre moins 4 et moins 5 milliards d'€).

Il faut donc augmenter les recettes fiscales et sociales mais en rendant l'impôt réellement progressif, en abolissant les exonérations indues de charges sociales pour avoir des prélèvements réellement redistributeurs, des riches vers les pauvres.

« Baisser les dépenses ! »

Ca, on connaît aussi déjà ! C'est là l'objet de la campagne médiatique orchestrée par le gouvernement : tailler dans les dépenses publiques à la tronçonneuse ! Cela se traduira par des restructurations, des privatisations, des suppressions massives d'emplois, le recul de l'action publique, l'aggravation des inégalités, du chômage et de l'exclusion.

(voir prochain numéro de « débattre en luttant » sur le rapport de l'Institut de l'entreprise, il traite essentiellement de la réduction des dépenses).

Les fonctionnaires coûtent cher au budget de l'Etat !

Jean-Marc CANON, secrétaire général de l'UGFF-CGT, y répond dans son intervention au Conseil Supérieur de la Fonction Publique le 3 juillet 2006 lors de la présentation du rapport annuel de la Fonction Publique 2005-2006 (Fonction Publique n° 130 de juin 2006) :

« Avec 292,2 milliards d'€ en 2005, le budget de l'Etat représente 17,21% du PIB. Il en représentait 26,9% en 1983. Il s'agit- là d'une chute considérable.

Le rapport affiche d'entrée que les dépenses induites (celles liées aux rémunérations d'activité et aux pensions pour l'essentiel) représentent 44% du budget de l'Etat.

Bien entendu, le but explicite de cette présentation est de souligner combien les salaires et les retraites des agents de l'Etat pèsent sur le budget général.

Mais puisque les tableaux sur les dépenses induites remontent jusqu'en 1999, rappelons que cette année-la, le budget de l'Etat se situait encore à 19,24% du PIB.

Si le budget de l'Etat s'était maintenu jusqu'en 2005 à cette hauteur du PIB, les dépenses induites représenteraient 39,5% du budget de l'Etat.

Et pour reprendre les paramètres cités en amont, si le budget de l'Etat s'était maintenu à la même hauteur du PIB qu'en 1983, les dépenses induites ne représenteraient plus que 28,3% de celui-ci.

Autrement dit, ce ne sont pas les dépenses induites qui enflent excessivement, c'est la part du budget de l'Etat dans les richesses créées qui diminue massivement. »

« Augmenter la croissance »

Pour le gouvernement, il n'y a guère que 2 solutions pour augmenter la croissance économique :

- **Diminuer le coût du travail** (salaires, garanties collectives, charges sociales) et ainsi augmenter le taux de profit;
- **Augmenter la production** des biens et services (temps de travail, productivité, etc....) tout en maintenant un taux de chômage élevé.

Diminuer le coût du travail et donc la part des richesses produites consacrée aux salaires directs (la paie) et indirects (les cotisations sociales) a 2 conséquences à court et moyen terme :

- **appauvrissement** du salariat et donc baisse de la consommation (baisse des recettes du budget);
- **recul social** en matière de santé ayant un impact sur la capacité à produire

En fait, la seule chose garantie, c'est l'augmentation à court terme du taux de profit !

Augmenter la production des biens et services tout en maintenant un taux de chômage élevé.

2 écueils non négligeables apparaissent immédiatement :

- **pour produire plus, il faudrait investir dans l'appareil productif.** Or, la financiarisation de la société se traduit par une baisse très nette des investissements productifs des entreprises au profit des investissements spéculatifs (2/3 spéculatifs et 1/3 productifs en 2003).
- **Produire plus en maintenant le taux d'inactivité actuel** (chômage et exclusion, au bas mot entre 5 et 7 millions d'exclus) oblige à augmenter considérablement le temps de travail de ceux qui ont un emploi, ce qui entre autre **diminuera la productivité.**

Autre écueil dans la promotion d'une croissance débridée pour diminuer le poids de la dette dans le PIB : cela risque de se traduire par un désastre écologique.

« Vendre les actifs non stratégiques »

Depuis 25 ans, les différents gouvernements s'emploient à brader les entreprises nationales. Pour ne remonter qu'à 10 ans en arrière, les gouvernements JOSPIN, RAFFARIN et De VILLEPIN ont multiplié les privatisations des actifs nationaux, avec le même motif : financer la dette publique !

Mais cela a eu des conséquences lourdes:

- pour les salariés : disparition de statuts et de garanties collectives comme à France Télécoms
- pour l'usager : hausse des coûts au nom de la « libre concurrence » et perte des références tarifaires ; recul du niveau de satisfaction des besoins par les services publics,...
- pour l'Etat : baisse de sa capacité de régulation et d'intervention dans l'économie nationale, diminution de son actif patrimonial.

De plus, cela n'a réduit en rien la dette publique !

En résumé, que penser de cette dette publique ?

La dette publique est de fait une créance privée. La Banque Centrale Européenne a privatisé la gestion de la monnaie et fait le lit de la finance privée.

Il faut tirer les enseignements du refus du TCUE et s'approprier la BCE !!

Les intérêts de la dette sont un hold-up sur les finances publiques, une spoliation de la richesse nationale. Il faut annuler les intérêts de la dette publique servis au privé !

La dette publique fait partie du système économique mais c'est lui qui est injuste. Il faut changer de logique économique et sociale !

Ce sont les pauvres qui supportent le fardeau de la dette !

La baisse des impôts et les diverses exonérations de charges patronales (prises en charge par le budget de l'Etat) augmentent la dette publique et n'apportent rien en matière d'emploi. On peut augmenter les impôts, à condition de les réformer, en les rendant plus progressifs et réellement redistributeurs !

La « dette implicite » est un coup de bluff pour faire passer et aggraver des réformes !

Il ne faut pas diminuer les dépenses publiques mais les réorienter dans l'intérêt de tous !

Clamer que les fonctionnaires coûtent cher ne sert qu'à justifier les suppressions d'emplois.

Il ne faut pas non plus vendre les actifs de la nation mais augmenter la part des services publics dans ce pays.

Ce dont le pays a besoin, c'est de plus de services publics avec des agents sous statut, correctement rémunérés pour répondre efficacement aux besoins sociaux.

Il faut créer des emplois publics et augmenter les salaires !

C'est l'intérêt de tous, salariés du public et salariés du privé !

Il ne faut pas une croissance plus forte mais une croissance utile socialement.

Références utilisées :

Documents CGT

Note économique n° 96 : « Maîtriser la dette publique : oui mais avec quel objectif et par quels moyens. Nov. - déc. 2005 »

Articles de la revue Fonction Publique (UGFF-CGT) n°129 et 130

Notes MF 03/06 = Le problème de la redistribution, l'endettement de l'Etat et les prélèvements obligatoires.

Articles divers

Michel Husson ; Damien Millet ; Jean-Marie Harribey ; Philippe Laurent ; Jean Gadrey ; Marie-France Beaufile ; Contributions ATTAC ; Henri Sterdyniak ; Bernard Guerrien et Francisco Vergara ; Jean-Luc Gréau ; Michel Bouvier ; fondation Copernic ; Thomas Coutrot ; l'URFIG

Organismes divers

OFCE : lettre de l'OFCE n°271 et 272 ; IXIS (ex-CDC) : flash n° 2006-142 ;

BNP = UE : concurrence ou harmonisation fiscale ;

Natexis : Finances publiques : le chemin reste encore long pour les grands pays ;

Eurostat = Structure de la dette publique en Europe (données 2004) ;

OCDE ; FMI ; OMC

Journaux :

Politis ; Alternatives économiques ; La Tribune ; Les Echos ; L'Humanité ; Le Monde Diplomatique ; Le Monde ; la NVO ; Regards ;

Rapports :

Rapports de la commission Camdessus ; de la commission Pébereau ; de l'institut de l'entreprise.

Institutions et sites officiels :

Agence Française du Trésor : rapport d'activité 2005 :2006

Banque de France : rapport annuel 2005

Vie publique

Journal officiel (décret du 5 mai 2006)

Site du 1^{er} Ministre (1^{ère} conférence nationale des finances publiques)

Sites du Sénat, de l'Assemblée Nationale, de "Del" n° 6 l'Union Européenne

Site de l'INSEE

Pour mémoire, toujours disponibles sur la sécurité sociale et la retraite

« Débattre en luttant » n°1 : La valeur ajoutée

« Débattre en luttant » n°2 : La fiscalité

« Débattre en luttant » n°3 : Le déficit

« Débattre en luttant » n°4 : Lecture critique des propositions de la CGT

« Débattre en luttant » n°5 : Retraite, santé : un même bonheur !